

### 3-3 Le patrimoine culturel bâti

La commune de Saint-Pierre-La-Palud dispose d'un patrimoine culturel bâti important.

#### 3-3-1 Le patrimoine culturel inscrit



formation d'Electricité De France.

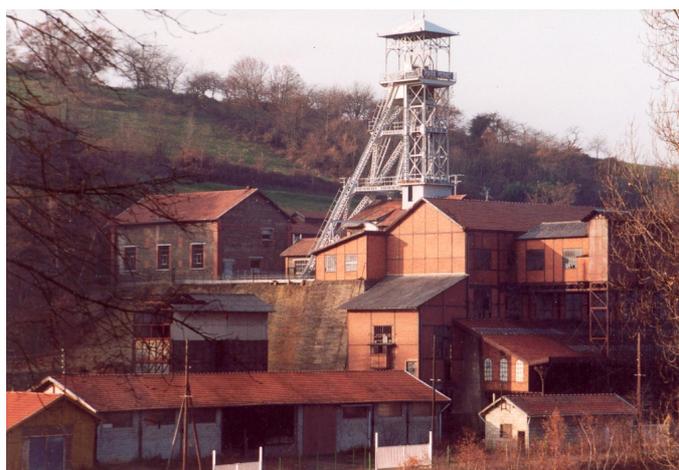
*Architecte – Gaspard André*

**La villa la Pérolière** est une somptueuse demeure construite à la fin du siècle dernier par Monsieur Félix Mangini, qui fut maire de la commune pendant 38 ans.

Elle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ainsi que les bâtiments de la ferme (façades et toitures) depuis le 18/05/92.

Cette propriété, après avoir été l'Ecole Nationale des Métiers de l'EDF jusqu'en 1987, est devenue un centre de

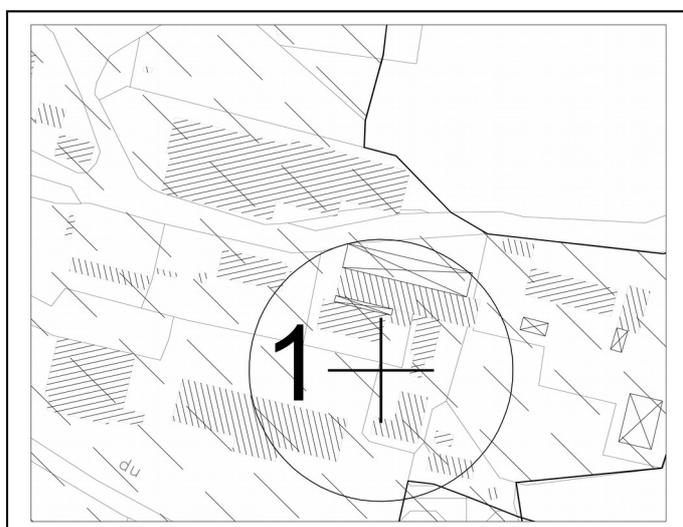
#### 3-3-2 Le patrimoine culturel bâti à protéger



**L'ensemble bâti de la mine** constitue à lui seul un témoignage saisissant du passé minier de la commune.

Il est constitué de plusieurs corps de bâtiment et du Chevalement, remis en état pour les visites du musée.

Ces bâtiments, en structure métallique et remplissage de briques, sont représentatifs de l'aire industrielle.



Cet ensemble bâti est inventorié au titre du "patrimoine paysager bâti" conformément à l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme.

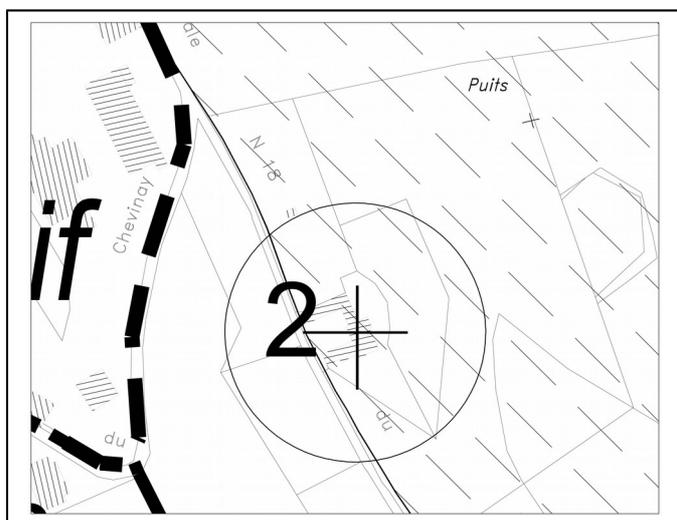


### "Le chalet"

Cette bâtisse est construite en dehors du parc de la Pérolière et en constitue une dépendance.

Son architecture remarquable est un témoignage du passé de la commune et se rapproche de celle de la "Villa".

Cet ensemble bâti est inventorié au titre du "patrimoine paysager bâti" conformément à l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme.



### 3-3-3 Le patrimoine culturel bâti non protégé

**L'aqueduc Romain des Monts du Lyonnais** est encore visible en différents points sur le chemin du Petit Saint-Bonnet, en direction de Chevinay.

Ces ruines sont connues sous le nom de Thus des Sarrasins.

Enterré de 60 cm à 1m, les aménagements routiers et les constructions l'ont ponctuellement dégradé.

Il n'est pas, à ce jour, protégé au titre des monuments historiques, mais il constitue toutefois un ensemble archéologique sensible. Son tracé a été repéré au plan de zonage au titre de la zone de précaution.

Il est proposé que pour toute demande d'autorisation de travaux, le dossier devra être visé par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.